

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 6.

Lausanne, le 18 Mars 1879.

XXIV<sup>e</sup> Année

SOMMAIRE. — Le rassemblement de troupes de la II<sup>e</sup> division et de la V<sup>e</sup> brigade d'infanterie, entre Fribourg et Berne du 15 au 20 septembre 1878 (suite), p. 129. — Ecoles d'infanterie en 1879, p. 135. — Nouvelles et chronique, p. 144. — Annonce, p. 144.

SUPPLÉMENT COMME ARMES SPÉCIALES. — Tableau des écoles militaires fédérales en 1879. (En anticipation sur notre prochain numéro.)

## Le rassemblement de troupes de la II<sup>e</sup> division et de la V<sup>e</sup> brigade d'infanterie, entre Fribourg et Berne, du 15 au 20 septembre 1878. (Suite.)<sup>1</sup>

### *Le passage de la Singine le 17 septembre.*

Il ne nous est pas très facile de faire des réflexions militaires se rapportant au plan général de la manœuvre, sur l'exercice de combat de la II<sup>e</sup> division le 17 septembre, parce que nous ne connaissons ni l'idée spéciale, ni la disposition pour le passage de la rivière. Pour juger d'une manœuvre, il est absolument nécessaire de savoir dans quelles circonstances la division d'avant-garde se trouve relativement au gros de l'armée, par quelles routes cette dernière s'avance, de combien ses têtes de colonnes sont éloignées de la réserve de la division d'avant-garde, et pendant combien de temps celle-ci devra, selon toutes prévisions, lutter à elle seule.

Partant de notre point de vue individuel, nous considérerons comme exécutée par une division isolée aussi bien la manœuvre du 17 que celles des 18 et 19 septembre, puisque pour ces trois journées nous avons ignoré l'idée spéciale, c'est-à-dire les circonstances de la division d'avant-garde relativement à l'armée principale qui la suivait, et que nous avons eu connaissance seulement des dispositions de la division.<sup>2</sup>

L'ennemi, censé à peu près de la même force que la division d'avant-garde et marqué par le bataillon 24, la batterie 12 et un détachement de dragons, se trouvait placé derrière la Sarine et la Singine et avait occupé, comme les troupes françaises le 3 mars 1798, les passages de Gümnen, Laupen et Neuenegg, vouant sa principale attention à son aile droite, à Gümnen, Gammen et Laupen.

Les détails de ces dispositions nous sont restés inconnus et n'ont du reste qu'un intérêt secondaire pour notre description à grands traits. Nous mentionnerons cependant comme circonstance importante le fait que Neuenegg était occupé d'une manière relativement faible.

D'une manière générale, la II<sup>e</sup> division a répété l'attaque des Fran-

<sup>1</sup> Traduit de la *Schweizerische Militär-Zeitung*.

<sup>2</sup> Il n'y a pas eu de dispositions spéciales pour l'armée principale. Celle-ci n'existant pas, il eût été puéril de lui faire faire des mouvements supposés. La disposition générale suffisait. — *Red.*